



## Règlement dispositif « Paniers Chou'bidou »

### 1. Objectifs du dispositif

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Grand Cognac s'engage depuis plusieurs années dans la promotion de modes de production et de consommation alimentaires durables. Afin d'intégrer de nouvelles dimensions de santé publique et de renforcer la structuration de la filière agricole du territoire, Grand Cognac a souhaité mettre en place le dispositif « Paniers chou 'Bidou » : un système de distribution hebdomadaire de paniers bio produits localement, accompagnés d'ateliers de sensibilisation à la cuisine et à la santé environnementale, spécifiquement destinés aux femmes enceintes.

Ce projet s'inscrit pleinement dans l'approche des "1000 premiers jours", une étape cruciale pour la santé future de l'enfant, incluant le développement intra-utérin. En effet, cette période des 1000 premiers jours constitue une « fenêtre d'exposition » lors de laquelle le contact multiple et répété avec des perturbateurs endocriniens est particulièrement délétère. Ces substances altèrent les fonctions du système endocrinien et peuvent provoquer des troubles de la croissance, du développement sexuel ou neurologique, des troubles de la reproduction et l'apparition de cancers hormono-dépendants et de maladies métaboliques comme le diabète.

La grossesse représente une période clé pour adopter de nouvelles habitudes alimentaires, profitables non seulement à la santé de la mère et de l'enfant, mais également à celle de toute la famille.

Au-delà de cet enjeu de santé publique, ce dispositif permet également de soutenir la filière agricole locale en valorisant les circuits courts et de proximité et la consommation de produits locaux, de saison et biologiques. Le dispositif doit permettre aux foyers bénéficiaires de découvrir de nouveaux modes de consommation et d'installer des habitudes durables.

### 2. Contenu du dispositif

Le dispositif offre la possibilité d'accéder à une distribution de 16 paniers bio hebdomadaires consécutifs. Chaque panier, d'une valeur de 16 €, est composé d'un assortiment d'environ 5 produits d'origine biologique (légumes, fruits, produits secs, produits laitiers...etc). Il n'est pas possible de personnaliser le contenu du panier.

Les produits proviennent exclusivement d'exploitations certifiées « agriculture biologique » et sont issus de producteurs locaux de Charente et des départements limitrophes.



En parallèle, le dispositif inclut deux ateliers de sensibilisation :

- **Atelier cuisine** : cet atelier vise à mettre en valeur le contenu du panier à travers la réalisation de plusieurs recettes. Organisé en petits groupes pour favoriser les échanges et la convivialité, il se déroule sur une durée d'environ 2,5 heures. Il est destiné à la femme enceinte ou au co-parent(e) (1 seule place par foyer).
- **Atelier santé environnementale ou nesting** : cet atelier est destiné à sensibiliser les femmes enceintes et les futurs parents aux perturbateurs endocriniens et à leurs impacts sur la santé. L'atelier, d'une durée de 2 heures, est animé par des professionnels de santé des Hôpitaux de Grand Cognac\* ou tout autres professionnels de santé liés au dispositif. Les participants peuvent venir accompagnés du co-parent(e).

\* Si la bénéficiaire est suivie par une autre maternité que celle des hôpitaux de Grand Cognac (ex : Girac ou Saintes), elle est autorisée à suivre l'atelier nesting dans cette maternité.

### 3. Critères d'éligibilité au dispositif

Pour bénéficier du dispositif, la femme enceinte doit remplir les conditions suivantes :

- Résider dans une commune de Grand Cognac,
- Être enceinte (entre le 4<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> mois de grossesse),
- Participer obligatoirement aux deux ateliers de sensibilisation : atelier cuisine et atelier santé environnementale.

La participation au premier atelier, l'atelier cuisine, permet de débloquer la distribution des 16 paniers bio. En entrant dans le dispositif, la femme enceinte s'engage formellement à s'inscrire et participer au second atelier, l'atelier santé environnementale.

### 4. Modalités d'inscription au dispositif

L'inscription au dispositif s'effectue en ligne via le [site web de Grand Cognac](#).

La plateforme d'inscription permet de télécharger directement les pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier. Les pièces justificatives à fournir sont les suivantes :

- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois : facture fluides (électricité, eau, gaz) ou téléphonie, ou quittance de loyer ou assurance habitation
- **Justificatif de quotient familial**
  - Allocataires CAF ou MSA : attestation de quotient familial de moins de 3 mois
  - Non-allocataires : dernier avis d'imposition (revenus n-1)



- **Attestation Paniers Chou'bidou** : document à compléter par un professionnel de santé (médecin généraliste, gynécologue, sage-femme). Le modèle à compléter est téléchargeable sur la plateforme d'inscription.

Les pièces justificatives doivent mentionner clairement le nom du bénéficiaire réalisant l'inscription.

Sans justificatif de quotient familial, la tranche de quotient familial la moins favorable sera appliquée.

En cas de difficultés pour effectuer l'inscription en ligne, un accompagnement est possible par des conseillères numériques de Grand Cognac. Les conseillères se déplacent sur l'ensemble du territoire de Grand Cognac et tiennent des permanences individuelles dans 34 communes. Pour connaître le calendrier des permanences, consultez le planning disponible ici : <https://www.grand-cognac.fr/vivre-et-participer/permanences-numeriques-des-conseilleres-votre-disposition>.

#### **b. Instruction des dossiers**

Les dossiers sont instruits par Grand Cognac afin de vérifier l'éligibilité des demandes. Le nombre de paniers hebdomadaires est plafonné. En cas de dépassement de ce plafond, Grand Cognac se réserve le droit de mettre en attente ou de refuser les nouvelles demandes d'inscription.

#### **c. Autorisation de transmission des données**

Lors de l'inscription, le bénéficiaire autorise Grand Cognac à transmettre ses informations personnelles dans le cadre du dispositif, notamment à l'association *Gogo Cagette* et aux Hôpitaux de Grand Cognac.

#### **d. Inscription aux ateliers**

Après examen du dossier par les équipes de Grand Cognac, le bénéficiaire recevra un email de confirmation indiquant l'entrée dans le dispositif. Cet email contiendra également un lien pour s'inscrire à l'atelier cuisine.

Les inscriptions aux ateliers de santé environnementale doivent être effectuées directement auprès du secrétariat de l'hôpital au 05 45 80 13 50.

### **5. Retrait des paniers**

La distribution des paniers est assurée par l'association *Gogo Cagette*, qui opère une plateforme spécialisée dans la distribution de produits bio et locaux. A la suite de l'atelier cuisine, un mail sera adressé au bénéficiaire permettant de finaliser la création du



compte sur la plateforme *Gogo Cagette* [<https://www.gogocagette.fr/>]. Une fois connecté, le bénéficiaire devra régler le solde pour activer son abonnement.

Les paniers doivent être récupérés chaque semaine dans l'un des points de retrait de l'association *Gogo Cagette*, à choisir par le bénéficiaire.

L'association *Gogo Cagette* ne fournit pas de sac ou cagette sur place, les bénéficiaires doivent apporter leur propre contenant lors du retrait du panier.

Les bénéficiaires s'engagent à respecter les conditions générales de vente de *Gogo Cagette*.

#### a. Paniers reportés

En cas d'indisponibilité pour le retrait du panier, il est possible de reporter celui-ci à la semaine suivante jusqu'à trois fois. La demande doit être formulée à *Gogo Cagette* avant le vendredi de la semaine précédant le retrait.

#### b. Paniers oubliés

Les paniers non récupérés sans report préalable seront donnés à des organismes afin de valoriser les denrées et d'éviter le gaspillage alimentaire. Ils ne pourront pas être récupérés ultérieurement et seront facturés. Il est toutefois possible de demander à un proche de récupérer le panier à la place du bénéficiaire.

Au-delà de deux paniers oubliés, le bénéficiaire sera exclu du dispositif.

### 6. Participation financière

La participation des foyers sera ajustée selon le quotient familial (QF) afin de garantir l'accessibilité pour tous. La grille de tarification est la suivante :

	Quotient familial	Participation du bénéficiaire pour 16 paniers	Participation du bénéficiaire par panier	Participation du bénéficiaire pour 16 paniers	Participation de Grand Cognac pour 16 paniers
<b>Tranche 1</b>	QF < 700 €	10 %	1.60 €	25.60 €	230.40 €
<b>Tranche 2</b>	700 € ≤ QF < 1 500 €	20 %	3.20 €	51.20 €	204.80 €
<b>Tranche 3</b>	1 500 € ≤ QF < 3 000 €	40 %	6.40 €	102.40 €	153.60 €
<b>Tranche 4</b>	QF ≥ 3 000 €	60 %	9.60 €	153.60 €	102.40 €



La facturation au bénéficiaire s'effectue directement en ligne sur la plateforme *Gogo Cagette* lors de l'activation de l'abonnement de paniers bio. Le paiement s'effectue par carte bancaire en une seule fois. Il est possible de régler par chèque en envoyant la totalité de la somme par voie postale (possibilité de payer en 4 chèques).

## **7. Résiliation de l'abonnement**

Le bénéficiaire peut résilier son abonnement aux paniers chou'Bidou à tout moment au cours du dispositif sans justificatif. Un remboursement sera effectué au prorata des paniers restants.

## **8. Suivi et évaluation**

Lors des ateliers de sensibilisation, les bénéficiaires seront amenés à compléter une feuille d'émargement. Par ailleurs, un questionnaire de satisfaction global sur le dispositif sera envoyé à la fin du dispositif.

## **9. Contact**

Pour toute question ou besoin d'assistance, il est possible de contacter les équipes de Grand Cognac à l'adresse email suivante : [panierschoubidou@grand-cognac.fr](mailto:panierschoubidou@grand-cognac.fr).